



MAINTIEN DES ACQUISITIONS DE COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMAPREV87

EIRL REQUENA Carole
(Formatrice SST)
Tel : 06.30.41.02.37
formaprev87@gmail.com
www.formaprev87.fr

N° Siret : 519 479 091 00034

DUREE :
1 journée de 7h

LIEU :
En entreprise

PUBLIC :
**Personnel
d'entreprise**

EFFECTIF :
5 à 10 maximum

PRE-REQUIS :
Carte SST de
moins de 5 ans

Délai d'accès :
21 jours

Organisation :
En présentiel

COÛT :
600€ / groupe

➤ **PREAMBULE : Article 4224-15 du code du travail**

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (...) »

➤ **OBJECTIFS DE LA SESSION**

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Adopter un comportement adapté en cas d'incident, d'accidents ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.

Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

➤ **CONTENUS PEDAGOGIQUES**

Cadre réglementaire

Les processus menant à l'accident

La prévention et les acteurs de prévention

Secourir : agir en cas de saignement, d'étouffement, de malaise, de perte de connaissance...

➤ **DEROULEMENT DE LA SESSION**

Cette session fera l'objet d'une alternance de temps théoriques et de cas pratiques où chaque stagiaire sera amené à intervenir sur des cas concrets permettant une évaluation continue et formative de l'acquisition de compétences.

Les méthodes pédagogiques utilisées par le formateur sont issues des pédagogies actives et participatives.

➤ **MODALITES D'EVALUATION**

A l'issue de la formation, le candidat réalisera une mise en situation pour évaluer et valider les compétences acquises.

➤ **MOYENS D'ENCADREMENT**

Formateur SST habilité INRS

➤ **DOCUMENTS REMIS :**

*A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera remise aux candidats ainsi qu'un livret « aide-mémoire ». Suite à cette session, un certificat SST sera délivré au participant ayant fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
Le certificat sera valable 24 mois.*